

COMMISSION EUROPÉENNE



NUMÉROS D'IDENTIFICATION FISCALE (NIF)

Fiche pays: Italie (IT)

1. Structure des NIF

Format	Explication	Remarque
LLLLLL99L99L999L	16 caractères (6 lettres + 2 chiffres + 1 lettre + 2 chiffres + 1 lettre + 3 chiffres + 1 lettre)	Sans objet

2. Description du NIF

L'Italie délivre des NIF (en italien: Codice fiscale) qui ne figurent pas sur les documents d'identité officiels.

Les règles générales relatives à l'attribution des NIF aux particuliers et autres personnes sont établies par le décret présidentiel n° 605 du 29 septembre 1973.

Pour être valide, un NIF doit être enregistré au registre fiscal italien géré par l'Agence italienne des revenus (*Agenzia delle Entrate*).

Les personnes ne disposant pas de NIF doivent déposer une demande auprès de tout bureau de l'Agence italienne des revenus. La demande doit comporter les données personnelles requises et une adresse correcte, où les demandeurs recevront une carte indiquant le NIF attribué. Lors du dépôt de leur demande, les ressortissants italiens ou d'autres pays de l'Union européenne doivent présenter un document d'identité valide.

Pour les mineurs, la demande est soumise par un parent présentant un document d'identité.

Les municipalités attribuent un NIF aux nourrissons lors de leur première entrée dans les registres.

Les ressortissants de pays extérieurs à l'Union européenne doivent présenter, au choix:

- un passeport valide, comportant un visa si nécessaire, ou un document équivalent approuvé par les autorités italiennes;
- un certificat d'identité (avec photo) émis par la représentation diplomatique ou consulaire du pays d'origine en Italie;
- un permis de séjour valide;
- une carte d'identité émise par la municipalité de résidence.

Le seul NIF acceptable est celui délivré par l'Agence des revenus (*Agenzia delle Entrate*). Personne d'autre n'est autorisé à produire des programmes logiciels pour le calcul de NIF ou l'impression de cartes.

Version 23/02/2012 16:18:00 1/3

3. Où trouver le NIF?

Le NIF (*Codice fiscale*) ne figure pas sur les documents d'identité officiels, mais on peut le trouver sur la carte d'assurance-maladie et la carte d'identité fiscale.

3.1. Carte d'assurance-maladie

Pour les personnes affiliées au système de santé italien, le NIF apparaît sur la carte d'assurance-maladie (*Tessera sanitaria*), sous la forme du numéro d'identification fiscale (*Codice fiscale*).



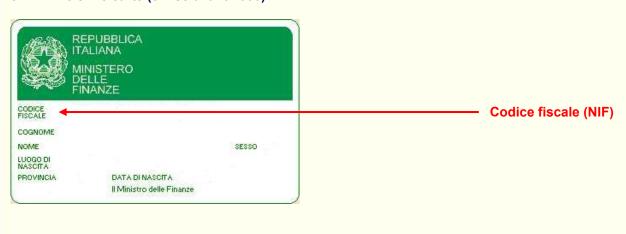
3.2. Carte d'identité fiscale

Pour les personnes non affiliées au système de santé italien, le NIF apparaît sur la carte d'identité fiscale.

3.2.1. Nouvelle carte émise depuis 2006



3.2.2. Ancienne carte (émise avant 2006)



Version 23/02/2012 16:18:00 2/3

4. Site internet national sur le NIF

Informations sur le NIF:	Agence italienne des revenus
Vérification en ligne du NIF:	- En Italie, un site internet ouvert au public permet de vérifier la validité des NIF: il est possible de vérifier qu'un NIF existe vraiment ou qu'un NIF correspond aux renseignements relatifs à l'identité soumis. - Il est en outre possible de télécharger, depuis le site internet de l'agence italienne des revenus (Agenzia delle Entrate), un programme spécifique destiné à vérifier les NIF italiens (choisir «Programma» à gauche pour pouvoir télécharger le programme).

5. Point de contact national pour le NIF

Contact:	http://www.agenziaentrate.gov.it/wps/portal/entrate/contatta								
	(Contacter	l'Agence	italienne	des	revenus	directement	par	courrier	

6. Avis juridique

Les informations relatives aux numéros d'identification fiscale (NIF) et à l'utilisation du module de vérification en ligne du NIF disponible sur le présent portail NIF européen font l'objet d'une <u>clause de non-responsabilité</u>, d'une <u>déclaration concernant les droits d'auteur</u> et de <u>règles en matière de protection des données à caractère personnel et de la vie privée</u>.

Déclaration concernant les droits d'auteur propre à la République italienne (2011)

Sauf indication contraire, la réglementation nationale relative au droit d'auteur s'applique à toute réutilisation des documents figurant sur le présent site internet et détenus par le ministère italien de l'économie et des finances ou par d'autres organismes publics italiens, ou par des tiers pour le compte de ceux-ci.

Sauf indication contraire, la reproduction du contenu des pages relatives au ministère italien de l'économie et des finances et à d'autres organismes publics italiens est autorisée, moyennant mention de la source.

Lorsque la reproduction ou l'utilisation d'informations textuelles ou multimédias (son, images, logiciel, etc.) est soumise à l'obtention d'une autorisation préalable, celle-ci se substitue à l'autorisation générale précédente et indique clairement toute limitation affectant l'utilisation des informations concernées.